

## Séance du conseil du 10 juillet 2019

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 10 juillet 2019, à 9 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N<sup>bre</sup> voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	849	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 390	1	Marc Simoneau
Lyster	1 679	2	Geneviève Ruel, représentante
Notre-Dame-de-Lourdes	728	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 712	2	Alain Dubois
Saint-Ferdinand	2 078	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	521	1	Donald Lamontagne
Sainte-Sophie-d'Halifax	673	1	Marie-Claude Chouinard
Princeville	6 065	5	Gilles Fortier
Villeroy	476	1	Éric Chartier

Formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

M. Mario Fortin, maire de la ville de Plessisville, est absent.

Sont également présents :

Myrabelle Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière;  
Raphaël Teyssier, directeur des opérations et des communications.

Conformément aux dispositions du *Code municipal*, tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Ordre du jour – Adoption
3. Transport collectif – Appel d'offres public n° 2019-05-01 – Trajets TC-116 et TC-165 – Octroi du contrat
4. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Érable – Rapport annuel des activités – Adoption
5. Ressources humaines – Conseiller en développement agroalimentaire – Embauche
6. Période de questions
7. Levée de la séance.

#### **1. Ouverture de la séance extraordinaire**

---

M. Sylvain Labrecque, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### **2. Ordre du jour – Adoption**

---

A.R.-07-19-15170 Il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ

*M. le conseiller Jocelyn Bédard déclare un conflit d'intérêts en lien avec le point suivant. Il se retire des délibérations et n'exerce pas son droit de vote sur ce sujet.*

**3. Transport collectif – Appel d'offres public n° 2019-05-01 – Trajets TC-116 et TC-165 – Octroi du contrat**

---

A.R.-07-19-15171 ATTENDU l'appel d'offres public numéro 2019-05-01 autorisé par la résolution numéro A.R.-05-19-15070 pour la fourniture de services de transport de personnes pour les trajets TC-116 et TC-165;

ATTENDU QU'une seule soumission conforme a été déposée à la MRC de L'Érable en date du 11 juin 2019;

ATTENDU QUE l'offre déposée présentait un écart important avec le montant estimé de ce contrat;

ATTENDU QUE la MRC s'est prévalu du droit de négocier le prix soumis à la baisse, tel que prévu à l'article 938.3 du *Code municipal*, et que le soumissionnaire a accepté de déposer une nouvelle soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à la majorité :

D'OCTROYER à Autobus Bourassa Ltée le contrat de fourniture de services en transport de personnes pour les trajets TC-116 et TC-165 pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2021 au montant de 286 800 \$, avant taxes;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document en lien avec la présente résolution et permettant l'octroi du contrat à l'entreprise retenue.

ADOPTÉ

**4. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Érable – Rapport annuel des activités – Adoption**

---

A.R.-07-19-15172 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a produit, en collaboration avec les onze municipalités locales, son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce schéma de couverture de risques a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 7 juillet 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit adopter et transmettre, annuellement, un rapport des activités de son Schéma de couverture de risques au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC de L'Érable, il existe trois services de sécurité incendie, soit le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (couvrant neuf municipalités), celui de la ville de Plessisville et celui de la ville de Princeville;

ATTENDU l'exigence du ministère de la Sécurité publique voulant que les deux municipalités qui ne font pas partie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable doivent également adopter, par résolution, ce même rapport;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a pris connaissance du rapport annuel préparé pour la période se terminant le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le rapport annuel des activités 2018 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et ce, en conformité de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel des activités et des résolutions requises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

**5. Ressources humaines – Conseiller en développement agroalimentaire – Embauche**

---

A.R.-07-19-15173 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable s'est vu confirmer une subvention dans le cadre de son projet « Communauté de fermiers »;

ATTENDU QUE pour répondre aux objectifs reliés au déploiement de ce projet, un poste de conseiller en développement agroalimentaire a été créé;

ATTENDU l'ouverture de poste autorisée en vertu de la résolution numéro C.A.-06-19-15113;

ATTENDU QUE des candidats ont été reçus en entrevue le 4 juillet 2019;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Ève R. Bellemare, à titre de conseillère en développement agroalimentaire, pour un contrat à durée déterminée de trois ans avec possibilité de renouvellement d'un an, selon les conditions stipulées à son contrat de travail, avec entrée en fonction le 26 août 2019.

ADOPTÉ

**6. Période de questions**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal*, le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

**7. Levée de la séance**

---

A.R.-07-19-15174 Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

---

Sylvain Labrecque, préfet

---

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière